



**Décision n° 2023-8 portant désignation des membres de la commission consultative paritaire du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur**

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment le 13° de son article 3 ;

Vu la décision n° 770-2022 du 30 septembre 2022 du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur créant la commission consultative paritaire du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 8 décembre 2022,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés représentants de l'administration à la commission consultative paritaire du Haut Conseil :

I- Représentants titulaires :

- M. Thierry COULHON, président du Haut Conseil, président de la commission ;
- M. Stéphane LE BOULER, secrétaire général ;
- Mme Camille JANNIC, secrétaire générale adjointe.

II- Représentants suppléants :

- M. Claude GUEANT, directeur du numérique et des données ;
- Mme Myriam AMIMEUR, responsable des ressources humaines ;
- Mme Aude BERVILLER, responsable des affaires générales.

Lorsque la suppléance du président du Haut Conseil est assurée par le directeur du numérique, la présidence de séance est assurée par le secrétaire général.

**Article 2**

Sont désignés représentants élus du personnel :



I- Représentants titulaires du personnel, représentant le SGEN CFDT :

- Mme Camille DURAN ;
- M. Aurélien LEYNET ;
- Mme Emma ROQUES.

II- Représentants suppléants du personnel, représentant le SGEN CFDT :

- Mme Nadia BOUHASSOUN ;
- Mme Natacha AKPLOGAN ;
- Mme Viviane RENAULT.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Fait, le 16 février 2023

Le président,

Signé

Thierry COULHON